

**DOSSIER DE DIAGNOSTICS TECHNIQUES**

N° de dossier : DRFIPPACA 0722

Date d'intervention : 01/07/2022

**Renseignements relatifs au bien**

<b>Propriétaire</b>	<b>Photo générale (le cas échéant)</b>	<b>Commanditaire</b>
<b>Nom - Prénom</b> : DRFIP PACA division des missions Domaniales PGD <b>Adresse</b> : 16 Rue Borde <b>CP - Ville</b> : 13357 MARSEILLE CEDEX 20 <b>Lieu d'intervention</b> : le jas des bailles 04200 VALBELLE		<b>Nom - Prénom</b> : DRFIP PACA division des missions Domaniales PGD <b>Adresse</b> : 16 Rue Borde <b>CP - Ville</b> : 13357 MARSEILLE CEDEX 20

**Le dossier comprend les rapports de diagnostics suivants**

Voir synthese.

**SYNTHESE DU DOSSIER DE DIAGNOSTICS TECHNIQUES**

Ces conclusions par définition synthétiques ne sauraient éviter de prendre pleinement connaissance du détail des rapports. Voir en particulier les ouvrages ou éléments non contrôlés dans chaque diagnostic.

Ce document de synthèse est destiné à une lecture rapide et synthétique des conclusions.

Il ne saurait remplacer l'ensemble des rapports dans leur intégrité ainsi que les conclusions s'y rattachant, et de ce fait ne peut être annexer aux actes.

**Métré selon loi Carrez**

Non missionné

**Certificat termites**

Non missionné

**Rapport de repérage amiante vente**

Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport - il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante

**C.R.E.P. (Constat de risque d'exposition au plomb)**

Le jour de l'expertise, il n'a pas été repéré des unités de diagnostic, contenant du plomb au dessus du seuil réglementaire (voir tableau de mesures ci-joint).

Concentration en Plomb	Nature des dégradations	Classement
< seuils		0
> seuils	Non dégradé ou non visible	1
	Etat d'usage	2
	Dégradé	3

**D.P.E. (Diagnostics de performance énergétique)**

Consommation conventionnelle : F : 377 kWh EP/m2.an

Estimation des émissions de gaz à effet de serre : F : 87 kg CO2/m2.an

**Certificat gaz**

L'installation comporte des anomalies de type A1 qui devront être réparées ultérieurement

**Certificat électricité**

L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies. Il est recommandé au propriétaire de les supprimer en consultant dans les meilleurs délais un installateur électricien qualifié afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt).